

CAMPAGNE D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS UN MINISTRE CONTENT MAIS DES PERSONNELS VENT DEBOUT !

Le Conseil d'évaluation de l'école (CEE), créé par la loi Blanquer en 2019 et composé d'économistes, de personnalités politiques, de plusieurs anciens recteurs et de responsables du ministère, vient de publier son premier rapport annuel. Ainsi, selon le rapport, 950 collèges et lycées ont été « évalués », soit 12 % des établissements publics et privés sous contrat. Pour les auteurs du rapport, la première campagne 2020-2021 « a été déployée avec succès ».

DES AUDITS COMME DANS LE PRIVÉ

Bien qu'à aucun moment le mot ne soit cité dans le rapport, ce sont bien des audits qui ont été menés dans près de 1 000 établissements, c'est-à-dire des opérations visant à vérifier le fonctionnement des établissements, ce qui comprend le travail des personnels, aboutissant à des jugements en comparaison d'objectifs à atteindre pour chaque établissement. Il s'agit donc bien d'un management emprunté au secteur privé qui s'est installé dans ces établissements. Ainsi, les personnels concernés ont eu à répondre individuellement et collectivement à la question « comment faire réussir les élèves avec les moyens qui sont alloués à l'établissement ? » sans même avoir l'opportunité d'évoquer les problèmes réels : suppression des classes, sureffectifs, postes manquants, etc. Les revendications des personnels en matière de moyens n'ont aucune place. Tous devraient se débrouiller pour fonctionner avec les moyens du bord. Le rapport oublie la résistance des personnels à l'évaluation et la mobilisation contre les suppressions de postes.

ASSOCIER LES PERSONNELS À LA DÉGRADATION DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET À LA CASSE DE LEUR STATUT ET DE L'ÉCOLE

L'évaluation d'un établissement selon la loi Blanquer est bien plus qu'un simple audit. Elle installe sur le long terme un cadre qui n'est plus celui des règles nationales de fonctionnement (programmes, horaires, disciplines) et des statuts (statut général de la Fonction publique, obligations réglementaires de service...), mais celui de règles qu'il faudrait définir localement dans chaque établissement. Le rapport du CEE ne cache d'ailleurs pas ses objectifs : « renforcer le sentiment d'appartenance et l'identité collective propre à l'établissement » et contribuer ainsi à « faire établissement » ! On se souvient qu'en juillet 2021, le Président E. Macron exhortait déjà « à faire société » derrière lui pour instaurer le passe sanitaire qui, rappelons-le, a suspendu des milliers de soignants en pleine crise sanitaire. De plus, le CEE, dans son rapport, veut faire « prendre conscience des marges d'autonomie pour mieux les exploiter... » et écrit

que « les communes apparaissent comme un acteur incontournable de la vie de l'établissement et de son insertion dans la communauté locale. » Il s'agit donc d'associer toute la communauté scolaire, ce qui inclut les personnels et leurs syndicats, à des règles locales et dérogoires. Le rapport poursuit : « L'objectif à l'issue de l'évaluation est de construire un projet d'établissement pour les cinq années suivantes qui soit partagé par tous les acteurs ». L'objectif n'est donc en rien dissimulé : territorialiser les établissements dans tous leurs aspects et ériger comme seule règle applicable à tous, le projet d'établissement, lui-même soumis aux objectifs fixés par le ministère et la collectivité de rattachement. Et si les règles sont locales alors plus besoin d'un statut national !

LE MINISTRE OUBLIE LA RÉSISTANCE DES PERSONNELS

Résistance contre la destruction du Statut, de l'École de la République, résistance contre les suppressions de postes, de classes. Résistance contre la réforme du baccalauréat pour le retour aux épreuves nationales, ponctuelles, terminales, anonymes en juin 2022. Résistance contre la réforme du lycée. Le rapport donne raison à FO : « la réforme du baccalauréat, dont l'appropriation nécessitera du temps (SIC), est perçue à ce stade comme un facteur de déstabilisation ».

Le SNFOLC dénonce la logique de contractualisation érigée en règle et en demande le retrait. Le ministre doit cesser sa campagne d'évaluation, abroger toutes les réformes qui remettent en cause le caractère national du Statut, de l'École, et des diplômes. Le ministre devrait entendre les personnels vent debout contre les conditions de travail et la rentrée 2022. Par la grève et les rassemblements, ils expriment leur attachement à une École de l'instruction, la même pour tous. Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir et à se rassembler pour exiger la satisfaction des revendications.

